

REUNION DU 19 NOVEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le dix neuf novembre, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, CARRE Hyacinthe, ROGER Betty, LEVERT Alain, BOUCHER Béatrice, CAILLOU Daniel, JABELIN Nathalie, SOMMERMONT Régis, BOURNAZEL Denise.

Absent excusé : SOMMERMONT Jean-François (qui a donné pouvoir de voter en son nom à Mme ROGER Betty)

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 06/10/2008.

1. PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX / PARCELLE ZN 7

Conformément aux nouvelles règles en matière d'urbanisme en vigueur depuis Octobre 2008, il est désormais demandé lors d'un dépôt de Certificat d'Urbanisme au Conseil Municipal de délibérer spécifiquement pour les parcelles concernées par la P.V.R. (Participation pour Voies et Réseaux) et d'y inclure la date prévue des travaux.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-2°d, L.332-11-1 et L.332-11-2 ;

Vu la délibération du 22/05/2005 instituant la P.V.R. ;

Considérant que l'implantation de futures constructions dans le secteur de la Rue de Saint-Sauflieu, implique la réalisation d'aménagements sur la voie en matière de bordurage, d'extension des réseaux électriques, de génie civil pour les télécommunications et de l'éclairage public ;

Considérant que la Commune met la totalité du coût des travaux à la charge des propriétaires dans la mesure où ces terrains sont devenus constructibles par approbation de la carte communale en date du 03/07/2006 ;

Considérant qu'une adaptation de la limite des 60 mètres est motivée dans le secteur concerné par les circonstances locales, à savoir qu'au-delà de cette limite, les terrains demeureront non constructibles, notamment pour la protection du paysage ;

Le Conseil Municipal décide d'appliquer la P.V.R. relative à la parcelle cadastrée ZN.7 située au lieu-dit « La Derrière », Rue de Saint-Sauflieu, rendue constructible par approbation de la carte communale en date du 3 juillet 2006 et fixe la date des travaux avant le 31/12/2009.

2. INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

Selon les dispositions prévues au décret 2004-554 du 9 juin 2004, les communes présentant un risque particulier, doivent être dotées d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document qui présente un caractère obligatoire est réalisé à partir d'informations portées par le Préfet à la connaissance de Monsieur le Maire. Il sera consultable gratuitement en Mairie, les concitoyens devront être informés par voie d'affichage, notamment dans les établissements recevant du public de plus de cinquante personnes.

Notre commune est concernée par les cavités souterraines existantes sur son territoire, même si le risque est décrit comme faible.

Monsieur le Maire propose de créer une « commission sécurité » afin d'appréhender par la réflexion l'élaboration d'un tel document.

Rappelons que le précédent Conseil avait délibéré en faveur d'une limitation de tonnage sur une portion du Chemin de Saint-Nicolas. La Commission devra recenser les risques, aborder les mesures à prendre et confectionner le DICRIM.

La Commission sera composée de MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, SOMMERMONT Régis, SOMMERMONT Jean-François et Mme ROGER Betty.

3. INSCRIPTION DE CHEMINS RURAUX AU P.D.I.P.R.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la lettre en date du 9 janvier 2008 de Monsieur le Président du Conseil Général de la Somme, l'informant que :

• Les lois de décentralisation ont confié la mise en œuvre du P.D.I.P.R. (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) au Département ; ce plan comprend des circuits de randonnée figurant sur des guides, des chemins de grande randonnée (GR) qui empruntent des chemins ruraux traversant le territoire communal qu'il est nécessaire d'inscrire au P.D.I.P.R. afin de garantir leur pérennité et/ou des chemins ruraux intéressants pour la promenade mais non valorisés en circuit de randonnée ;

• La commune a déjà été sollicitée pour inscrire les chemins qu'il convenait de protéger ; elle prend acte de l'inscription au plan des chemins suivant lui appartenant :

N° plan	Dénomination de la voie	Délibération prise le	Intérêt	Revêtement
4025	CR dit de Saint-Nicolas	12/05/1992	La montagne des Grès	Enherbé
4027	CR dit d'Ailly sur Noye	12/05/1992	La montagne des Grès	
4028	CR dit de la montage	12/05/1992	La montagne des Grès	
4031	CR dit de la blanche voye	12/05/1992	La montagne des Grès	
5701	CR dit à droite du chemin de Sains	12/05/1992	La montagne des Grès	
5702	CR dit de La Dessous	12/05/1992		
5704	Chemin sans nom	12/05/1992		
5705	CR dit du Fourneau	12/05/1992		
5706	CR dit de la Pavotière	12/05/1992		
5707	VC n° 8 d'Oresmaux à Estrées sur Noye	12/05/1992		
5708	CR dit de Saint-Sauflieu à Jumel	12/05/1992		
5709	CR dit du Grand Bapaume	12/05/1992		
5710	CR dit du Petit Bapaume	12/05/1992		
5711	CR dit d'Oresmaux	12/05/1992		
5744	CR dit voirie de Boves	12/05/1992		

• Dans le cadre de l'actualisation en cours, destinée à intégrer les modifications survenues depuis son approbation en 1995 : remembrement, création de nouveaux circuits et de chemins de grande randonnée, édition de guides divers... ; la Commune accepte l'ajout au plan des nouveaux chemins lui appartenant qu'il convient de protéger et qui sont les suivants :

N° Plan	Dénomination de la voie	Intérêt	Revêtement
4026	CR	La montagne des Grès	Enherbé
4029	Chemin du larris	La montagne des Grès	Enherbé
4030	CR dit des larris	La montagne des Grès	Enherbé
4033	CR dit du tour de ville	La montagne des Grès	Enherbé

Prenant en considération que l'inscription des chemins ruraux au plan entraîne l'impossibilité de les céder, sauf à assurer la continuité de l'itinéraire en proposant un chemin de substitution approprié à la pratique de la randonnée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'ensemble des modifications susvisées au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et s'engage à conserver le caractère ouvert et public des chemins inscrits.

- Prend acte que l'entretien des chemins ruraux, qu'ils soient inscrits ou non au PDIPR, reste à la charge des communes ou communautés de communes existantes, si cette compétence figure dans leurs statuts et qu'une aide départementale peut désormais être attribuée pour l'entretien des chemins inclus dans des circuits de randonnée, s'ils sont inscrits au plan et si leur revêtement est autre que de l'enrobé.

- Autorise le Département à mettre en place la signalétique directionnelle sur les itinéraires du réseau départemental.

4. DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

Les demandes de subvention au titre de la D.G.E. doivent être déposées pour le 15 Décembre 2008 à la Préfecture. Monsieur le Maire donne la liste des travaux éligibles ainsi que les taux de subvention :

- Travaux de construction, d'extension et de restauration de mairies, d'ateliers municipaux : 30 à 35 %
- Travaux de mise en sécurité et d'accessibilité des salles des fêtes et des salles communales : 20 à 25 %
- Travaux de sécurité sur les édifices culturels : 20 à 25 %
- Travaux de création, d'extension et de sécurité dans les cimetières : 30 à 45 %
- Informatique : acquisition de logiciels d'aide à la gestion concernant les cimetières, le cadastre et les réseaux : 20 à 25 %
- Financement de l'acquisition de terrains et/ou de bâtiments pour la réalisation de logements à caractère social, sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ou communale, y compris pour des travaux (5 au maximum) : 30 à 45 %

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer le dossier de mise en conformité des bâtiments communaux suite aux rapports établis par le Bureau Véritas.

5. AIDE SOCIALE / SIVOM DE BOVES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président du SIVOM du 13 Novembre 2008, relatif à l'augmentation des contributions communales pour 2009.

En effet, l'augmentation du nombre des personnes très dépendantes maintenues au domicile impose un travail important de gestion au niveau de la mise en place des intervenantes, de la continuité des prestations en cas d'absence de celles-ci et des tâches administratives liées à l'embauche des aides à domicile par les personnes âgées. Pour faire face à toutes ces démarches, il a été nécessaire d'embaucher une personne à temps complet et ce depuis mars 2008.

Par ailleurs, les charges salariales étant en constante augmentation et le montant de l'allocation personnalisée d'autonomie versée par le Conseil Général n'étant pas réévalué, les frais de gestion sont donc en baisse.

Dernier point : les repas à domicile ont été confiés à la Croix Rouge de Montdidier depuis le 30 juin dernier suite à une consultation infructueuse. Le SIVOM prend en charge une partie du coût du portage.

Après avoir analysé ces trois points, il en ressort une augmentation pour 2009, estimée à 35 000 € pour le SIVOM réparti comme suit :

- | | | |
|--|---------------|---------------|
| - Coût supplémentaire service portage repas à domicile | 15 000 €/an | |
| - Emploi agent à temps complet | 12 000 €/an | |
| - Diminution de l'aide du Conseil Général (APA) | 8 000 €/an | |
| - Participation horaire de l'APA de ces 5 dernières années | | |
| 2004 : 1,53 € | 2005 : 1,45 € | 2006 : 1,43 € |
| 2007 : 0,67 € | 2008 : 0,58 € | |

A terme les collectivités auront à charge l'Aide Sociale. Au vu de ces éléments, la cotisation Aide Sociale due au SIVOM sera doublée ; de 1,07 € par habitant en 2008, on passera à 2,14 € en 2009.

6. PREVENTION DE LA DELINQUANCE : C.I.S.P.D. D'AMIENS METROPOLE

Suite au décret en date du 17 juillet 2002, le Gouvernement a défini les dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention de la délinquance et la Sécurité. Amiens Métropole a créé le 19 Décembre 2002, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) sur le territoire Métropolitain.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la candidature de Mme ROGER Betty pour représenter la Commune au sein de ce Conseil.

7. ACCESSION A LA PROPRIETE

Monsieur le Maire lit la circulaire du Ministère du Logement et de la Ville relative à l'accèsion à la propriété, en particulier des jeunes ménages avec enfants. Il s'agit du dispositif de la maison pour 15 € par jour.

Ce dispositif se décompose ainsi :

- Un achat en deux temps avec un portage du terrain pour un montant compris entre 30 000 et 50 000 euros pendant 25 ans ;
- Une réduction de la TVA à 5,5 % ;
- Une aide de la collectivité territoriale de 3 000 à 5 000 euros ;
- Une sécurisation de l'accédant par le 1% logement : en cas d'accident de la vie, un accompagnement est mis en place pour garantir une solution de logement au ménage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne peut répondre que défavorablement à ce dispositif pour des raisons budgétaires.

8. TRAVAUX DE VOIRIE / RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire du SIVOM prévoit des travaux de voirie pour l'année 2009 à hauteur de 1.100.000 € pour l'ensemble des communes adhérentes.

Il dresse en suite le compte-rendu de la visite du SIVOM en notre mairie. Les travaux de voirie rue de l'église nécessitent une intervention d'Amiens Métropole pour régler le problème d'évacuation des eaux pluviales. Un rendez-vous est d'ores et déjà pris avec leur service d'eau et d'assainissement le 15 Décembre 2008.

Afin de bénéficier de la subvention de 60% accordée sur les opérations liées aux travaux de voirie, il faut envisager l'effacement des réseaux électriques et de télécommunications.

Dans le but de mener à bien ces trois opérations, Monsieur le Maire propose de reporter la programmation de ces travaux de voirie en 2010. Monsieur le Président du SIVOM accepte ce différé tout en confirmant que la commune sera prioritaire en 2010 et évoque la possibilité en fonction des finances d'y ajouter les travaux rue d'Estrées.

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité la proposition.

9. QUESTIONS DIVERSES

• *Travaux au terrain de sport* : L'aménagement de l'entrée a été prévu par le Conseil Municipal sur le terrain de sport. Ces travaux s'élèvent à 598 € TTC. Par ailleurs, M. le Maire fait part de la proposition de M. BOURDIN Vincent de mettre en peinture le sol du bâtiment en bois du terrain de sport ; la Commission travaux étudiera cette proposition.

• *Fête de l'école* : Les parents d'élèves souhaitent que la fête de l'école prévue le 27 juin 2009 se déroule à Grattepanche ; une demande de prêt d'estrade a été demandée à Amiens Métropole. Depuis 2005, aucune fête n'a eu lieu dans notre commune. Les Conseillers souhaitent comme par le passé, un roulement de la fête des écoles dans les 3 villages qui composent le regroupement pédagogique.

• *Délégués de la Commission Communale des Impôts Directs* : La Préfecture a envoyé la liste des délégués de la Commission Communale des Impôts Directs qui se décompose comme suit :

- Commissaires titulaires : BARDET Bruno, BOCQUET Jean-Marie, CAILLOU Daniel, CARRE Hyacinthe, JABELIN Nathalie et VASSEUR Michel (de Sains en Amiénois).

- Commissaires suppléants : BRUXELLE Pascale, CREDEVILLE Christine, DEBREU Philippe, DEWEER Martine, DHERBOMEZ Eric et CORSYN Jean-Pierre (d'Estrées-sur-Noye).

• *Columbarium* : Par courrier du 20 octobre 2008, le Conseil Général regrette de ne pouvoir subventionner la création d'un columbarium à Grattepanche, faute de disponibilité budgétaire. Le Conseil propose de redéposer le dossier en 2009.

• *Club Renaissance* : Suite au décès de M. SOMMERMONT Etienne, Président du Club Renaissance, il convient de provoquer une assemblée générale pour élire un nouveau bureau de cette association. M. le Maire souhaiterait qu'Amiens Santé qui organise des après-midi récréatifs, des sorties et qui a de bonnes relations avec nos aînés, soit impliqué au travers d'une convention à la vie associative de ce club. A suivre... Par ailleurs, Mme CAILLOU Béatrice informe l'assemblée que le 13 décembre, les aînés exposeront leurs créations à la Maison de Retraite de la Neuville (Marché de Noël).

• *Info Culture* : M. MOLIN, au nom de la Commune d'Hébécourt, a rappelé à M. le Président de la Commission Culture que le JDA du 29 octobre 2008 annonce que le Ciné-Bus se rend auprès des enfants des communes métropolitaines ; cependant, les six dernières communes ayant intégré Amiens Métropole en janvier 2007 ont été oubliées puisque ce bus n'y passent pas.

• *Jauges au mur de l'école* : Un tableau du suivi des jauges posées sur le mur de la cour de l'école a été mis en place ; MM. BARDET Bruno et CARRE Hyacinthe suivent ainsi l'évolution des fissures.

• *Environnement* : La SEDE Environnement organise une réunion le 10 décembre à propos des boues recyclées ; M. CARRE Hyacinthe participera à cette réunion.

• *Journées du Patrimoine* : Amiens Métropole remercie les Maires des Communes, suite aux journées du Patrimoine des 20 et 21 septembre. Ces journées ont été un véritable succès. Amiens Métropole évalue à 31 500, le nombre de visiteurs ayant découvert les sites ouverts.

• *SPA* : La Société Protectrice des Animaux sollicite une subvention de 100 € au titre de l'exercice 2009. Cette demande sera étudiée lors de la préparation du budget 2009.

• *Pommiers de la route de Sains* : M. VASSEUR Jean-Louis a effectué gracieusement la taille des pommiers.

• *Journée « fleurissement d'automne »* : Monsieur le Maire remercie les participants à cette action et souhaite bon courage aux personnes qui vont remettre en état le plancher de l'église le samedi 22 novembre.

Les Membres du Conseil Municipal